

# **ORDRE DES AVOCATS A LA COUR DU SENEGAL**

**RENTREE SOLENNELLE DES COURS ET TRIBUNAUX 2007**

**THEME**

***LE DROIT, FACTEUR D'INTEGRATION  
ECONOMIQUE ET POLITIQUE EN AFRIQUE***

**DISCOURS DE MONSIEUR LE BATONNIER**

Dakar, le 10 Janvier 2007

**Monsieur le Président de la République,**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Monsieur le Président du Conseil de la République pour les Affaires Economiques  
et Sociales,**

**Monsieur le Premier Ministre,**

**Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,**

**Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,**

**Mesdames, Messieurs les Députés,**

**Mesdames, Messieurs les Représentants Diplomatiques et Consulaires au  
Sénégal,**

**Madame le Président du Conseil Constitutionnel,**

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,**

**Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,**

**Monsieur le Médiateur de la République,**

**Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation,**

**Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel de Dakar et Kaolack,**

**Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel de Dakar et Kaolack,**

**Monsieur le Président du Tribunal Hors Classe de Dakar,**

**Monsieur le Procureur près le Tribunal Régional hors Classe de Dakar,**

**Mesdames, Messieurs les honorables chefs de Juridictions,**

**Mesdames, Messieurs les Magistrats,**

**Mesdames, Messieurs les greffiers en chef et greffiers,**

**Monsieur le Président de l'Ordre des Huissiers et Huissiers du Sénégal,**

**Monsieur le Président de la Chambre des Notaires et Notaires du Sénégal,**

**Monsieur le Président de l'Ordre des Experts comptables du Sénégal,**

**Monsieur le Président de l'Ordre des Experts et évaluateurs agréés,**

**Mesdames, Messieurs les représentants diplomatiques et consulaires au Sénégal,**

**Mesdames et Messieurs les chefs religieux et traditionnels,**

**Messieurs les Bâtonniers,**

**Chers confrères,**

**Distingués invités,**

Par la grâce de Dieu, nous voilà une nouvelle fois réunis pour la traditionnelle cérémonie de Rentrée des Cours et Tribunaux.

Par cette même grâce, puissions nous avoir la force et la sérénité, pour accomplir correctement ces missions lourdes mais Ô combien nobles qui nous sont confiées.

En cette belle occasion, souvenons nous également de ceux qui nous ont quittés en exhortant le Tout Puissant de les accueillir en son Paradis éternel.

L'un de nos aînés nous a quitté comme il a toujours vécu, au mois de décembre, dans la discrétion, la simplicité et la dignité.

Me Assane Dia reposez-vous en paix !

**Monsieur le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et cher confrère,**

Permettez-moi au début de ce nouvel an de vous souhaiter nos meilleurs vœux et au Sénégal la paix, surtout celle des cœurs.

Le Barreau est très sensible à l'attention que vous lui portez.

Notre Ordre connaît également votre souci de contribuer à son renforcement, tant vous demeurez convaincu qu'un barreau fort est le gage d'un véritable Etat de droit.

Cher Confrère, votre décision de construire une maison de l'avocat fonctionnelle ainsi que la somme de mesures positives que vous ne cessez de prendre, vous honore et montre combien vous méritez de figurer au tableau des avocats honoraires de notre Barreau.

Je l'ai déjà dit, vous demeurez avocat dans l'âme.

Par ma voix, le Barreau vous remercie très sincèrement votre constante fidélité.

Le vote, que nous espérons imminent, du projet de loi modifiant notre loi 84-09, est d'une nécessité fondamentale pour l'avenir de notre Barreau, dans un contexte de compétition internationale très dure.

L'UEMOA vient d'adopter le règlement autorisant le libre établissement des avocats des Etats membres dans l'espace de l'Union. Ce mouvement ne manquera pas de s'amplifier avec l'application des accords de l'OMC.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

Suivant avec intérêt les efforts de modernisation de votre assemblée, le Barreau est tout disposé à explorer les voies d'un partenariat fécond avec votre institution, pour lui permettre d'accomplir, avec succès, sa mission fondamentale.

Le chef de l'Etat a déjà donné des instructions à M. le Premier ministre qui leur a données effet dans sa lettre circulaire n° 0001/PM/SGG/SP du 25 janvier 2006, rappelant aux ministres « **qu'aucun contrat ne doit**

**être signé sans la consultation écrite d'un avocat régulièrement inscrit au barreau du Sénégal »**

**Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,**

Le partenariat qui existe entre le Barreau et votre ministère nous réjouit car il a permis, quasiment toujours, de trouver une solution aux problèmes d'intérêt commun.

La mise en place d'un système d'assistance judiciaire ainsi que la mise à disposition, depuis l'année 2005, de fonds d'assistance, a été un acte fort et de grande portée dans l'amélioration du service public de la Justice.

Le Barreau vous en remercie et vous prie d'exprimer toute notre gratitude à monsieur le Premier ministre pour ses bonnes dispositions à l'égard de notre Ordre.

**Monsieur le Procureur Général près de la Cour de Cassation,**

Je vous renouvelle mes félicitations pour votre nomination à cette prestigieuse fonction, puisqu'il s'agit pour vous, de la première rentrée. Vous avez toujours servi loyalement et dignement la République, puissiez-vous poursuivre votre mission avec la force et la lumière qui s'y sied, par la grâce de Dieu.

**Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation,**

Vous aussi, vous méritez nos félicitations. Nous apprécions votre quête inlassable d'une justice sans faille, même si l'on sait que seule la justice divine demeure infaillible.

Vous et monsieur le Procureur Général, avez courageusement pris vos responsabilités lorsqu'il s'est agi de juger vos pairs qui ont commis des manquements. Le Barreau a également pris ses responsabilités.

Cela montre combien le partenariat entre la magistrature et le barreau renforce la bonne gouvernance et la transparence judiciaire.

Mes chers confrères, je ne saurais assez vous remercier de m'avoir renouvelé votre confiance le 20 juillet 2006, en me permettant de présider et de servir notre prestigieux barreau.

Permettez-moi de vous exprimer toute ma gratitude et mon engagement à continuer à travailler au renforcement de l'indépendance et de la crédibilité de notre Ordre.

**Monsieur Abdoulaye Ndiaye, conseiller à la Cour d'appel de Dakar,**

La communication que vous venez de faire, par la présentation de différentes institutions communautaires africaines donne un exemple concret du rôle joué par le droit comme facteur de promotion économique et politique en Afrique. Vous méritez nos félicitations pour le travail accompli.

Votre communication nous renseigne opportunément sur les nombreuses initiatives régionales d'intégration. Divisée en cinq régions, l'Afrique comprend aujourd'hui au niveau de chaque région, les organisations suivantes :

- 1°) Afrique Centrale avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPLG).
- 2°) Afrique de l'Est avec la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (CEA).
- 3°) Afrique du Nord avec l'Union du Magreb Arabe (UMA).
- 4°) Afrique Australe avec l'Union Douanière de l'Afrique Australe (UDAA), la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SDC), la zone d'Echanges préférentiels (ZEP), le Marché Commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA).
- 5°) Afrique de l'Ouest avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Union du Fleuve Mano (UFM).



Comparée aux autres continents, l'Afrique compte manifestement une multitude d'organisations régionales. Ce phénomène fragilise les initiatives d'intégration des Etats africains qui ont peu de moyens avec des espaces économiques restreints.

**Monsieur le Président de la République,**

Evoquant cette importante question de l'intégration, il me vient à l'esprit une anecdote que vous narriez, en parlant de la théorie du rattrapage, lors de la conférence internationale des économistes sur le Plan OMEGA, en juin 2001. L'exemple est si illustratif qu'il mérite d'être rappelé.

Il s'agit « d'un chat (l'Afrique) qui est au rez-de-chaussée dans le couloir et, à travers le plafond translucide, il court après les souris (les biens et prestations du monde développé auxquels l'Afrique aspire ?), qui sont au premier étage. Les souris courent, d'un coin à l'autre, et le chat s'essouffle à faire des embardées et des bonds.

Jamais il ne les rattrapera sauf... s'il réussit, par quelque moyen, à se hisser au même niveau car la distanciation disparité dans la constitution même du bâtiment et les situations respectives, constituent des obstacles structurels qui doivent être écartés avant toute tentative de rattrapage. »

Fort heureusement, le NEPAD propose un développement transversal des économies intégrées pour doter l'Afrique d'infrastructures pouvant favoriser l'investissement et partant le développement.

**Monsieur le Président de la République,**

C'est le lieu de vous rendre hommage pour avoir été parmi les concepteurs dudit projet.

Permettez-moi de réfléchir avec vous sur le droit comme facteur de promotion économique et politique ainsi que sur ses limites face à l'économie et à la politique.

Pendant longtemps, pris comme un élément de la superstructure, le droit a été considéré comme un phénomène devant seulement refléter l'infrastructure.

Telle est la conclusion à laquelle Karl Marx a abouti, dans sa critique de l'économie politique, en déclarant « **que les rapports juridiques - ainsi que les formes de l'État - ne peuvent être compris ni par eux-mêmes, ni par la prétendue évolution générale de l'esprit humain, mais qu'ils prennent au contraire leurs racines dans les conditions d'existence matérielles dont Hegel, à l'exemple des Anglais et des Français du XVIII<sup>e</sup> siècle, comprend l'ensemble sous le nom de « société civile », et que l'anatomie de la société civile doit être cherchée à son tour dans l'économie politique. »**

Il conclut au caractère déterminant de l'infrastructure sur la superstructure, en considérant que « **le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel en général. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être; c'est inversement leur être social qui détermine leur conscience. »**

Il faut ajouter que la conscience influe sur l'être social et peut même le transformer.

C'est en cela que le droit peut jouer un rôle important dans les rapports sociaux, surtout lorsqu'il permet de booster l'économie tout en favorisant un espace démocratique favorable au développement.

C'est vrai, les fonctions exercées par le droit sont multiples. Elles peuvent se manifester dans la planification, la fixation des principes d'organisation de l'économie et la fixation de l'action des sujets économiques. Le droit intervient aussi dans la réglementation des principaux domaines de l'activité économique, la fixation des principes d'action, la création et la détermination du champ d'activité et la procédure des organes de contrôle des entreprises.

L'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique de l'Ouest en est une belle illustration.

L'application immédiate des actes uniformes dans les différents Etats concernés, sans passer par les institutions parlementaires, a permis d'accélérer le processus d'intégration, n'en déplaise aux souverainistes.

Prenons l'exemple du droit de l'arbitrage. Grâce à l'acte uniforme, l'arbitrage se développe de plus en plus en Afrique et favorise le règlement accéléré des litiges, élément incitatif pour l'investissement.

Permettez- moi de rendre hommage au Président Kéba Mbaye, magistrat d'une qualité exceptionnelle qui a été l'un des concepteurs de ce beau projet lequel fait la fierté des africains.

L'hommage s'adresse également au pouvoir judiciaire qui, de par la jurisprudence, créé le droit qui permet de réguler les rapports socio-économiques de la société dans le sens du respect des libertés et de la sécurisation des affaires.

La primauté du droit a été également favorisée par l'évolution des relations internationales, laquelle a donné plus d'importance aux institutions internationales, parfois au détriment des Etats. Le monde est ainsi transformé en un village planétaire.

C'est vrai, pendant longtemps, le monde a été conçu sur une vision territoriale de l'espace mondial. Certes, le territoire, instrument des identités, permet à l'Etat d'exprimer toute sa souveraineté.

Mais cette conception est aujourd'hui remise en cause par certains courants de la théorie des relations internationales, notamment, l'école du transnationalisme.

La nouvelle géographie, celle qui intègre les critères de fluidité et de complexité contribue aussi à une redéfinition du cadre spatial des relations internationales.

Les économies des Etats se sont ouvertes au marché international, dominé par la transnationalisation des entreprises et une financiarisation effrénée, entraînant une déréglementation progressive de l'économie. Les Etats se voient dépouillés de leurs fonctions économiques ainsi que de certaines de leurs prérogatives régaliennes.

Devant le mouvement irréversible de la mondialisation, les hommes politiques ont pris conscience de la nécessité d'adopter, de plus en plus, des formes régionales d'organisation spatiale des relations internationales. La régionalisation permet de résoudre cette opposition inutile, parce que trop rigide, entre territoires et interactions, en ouvrant une voie médiane entre l'espace national et l'espace international.

**Monsieur le Président de la République,**

Vous disiez, à l'occasion du symposium du Groupe Africain de Tokyo sur le rôle des infrastructures dans le développement et l'intégration régionale, tenu en 2003, que ***« Du point de vue de la conception des projets, comme je l'ai indiqué lors d'une Conférence internationale sur le Plan OMEGA le 11 juin 2002 à Dakar, il s'agit avant tout de rompre avec la « rationalité nationale » en prenant l'espace régional comme point de départ et l'espace continental comme point d'arrivée. Concrètement, la région a été choisie pour constituer le champ opérationnel de nos politiques de développement en matière d'infrastructures. Le NEPAD est donc la forme la plus parfaite de l'intégration régionale. »***

D'ailleurs, le programme économique régional de l'UEMOA (2006-2010) pour un budget de 2910 milliards de francs CFA, entend privilégier les infrastructures.

Cependant, pour que le droit s'exerce pleinement et joue son rôle de facteur d'intégration économique et politique, un certain nombre de conditions sont indispensables, à savoir :

- la volonté politique des Etats à rompre avec la « rationalité nationale » ;
- l'acceptation par les Etats de la primauté du droit ;
- l'application par les Etats de la bonne gouvernance ainsi que de la transparence dans la conception, la gestion et l'exécution des projets de construction d'infrastructures ;
- la maîtrise du marché afin de réduire les disparités entre les riches et les pauvres, entre les villes et les campagnes, par une meilleure distribution des ressources ;
- la prévisibilité et la durabilité des projets à moyen et long terme ;
- la prise en compte du temps comme valeur économique ;
- la participation des populations au processus d'intégration économique et politique.

De toutes ces conditions, la volonté politique apparaît comme essentielle. C'est elle qui atteste de la capacité des gouvernants africains à comprendre que les Etats ne peuvent se développer que dans un processus d'intégration optimale pour mieux faire face à la compétition mondiale.

La mondialisation et la dépendance des Etats africains à l'ancien colonisateur rendent difficile l'intégration. Toutefois, la régionalisation de l'économie peut permettre aux Etats africains d'atténuer les méfaits de la mondialisation. L'internationalisation de grandes entreprises, l'augmentation d'investissements privés directs et la circulation des capitaux de placement constituent de sérieuses limites à la création d'un droit adapté.

La politique n'échappe pas à ce phénomène, outre la conception patrimoniale que les africains ont du pouvoir.

Un de nos célèbres chanteurs a dit que « **l'africain aime trop le pouvoir** ». S'agit-il d'un péché originel qui empêche sérieusement l'Afrique d'avancer ?

NON, NON et NON.

Des expériences sont légion qui démontrent que l'exercice du pouvoir au service des populations est une denrée rare en Afrique !

L'Afrique gagnerait plutôt à voir de telles expériences se réduire progressivement pour devenir des exceptions.

Quelle fierté pour l'Afrique, les africains et les démocrates du monde entier pour les élections exemplaires qui viennent de se dérouler au Libéria, au Bénin ou encore l'intéressant processus en cours en Mauritanie ?

Sous ce rapport, Monsieur le Président de la République, nous sommes convaincus, s'agissant du Sénégal, que son option pour des élections fiables et transparentes est, sans aucun doute, irréversible.

Il est certain que vous engagerez votre haute stature ainsi que votre autorité morale pour qu'il en soit ainsi.

Pour assurer la primauté du droit en Afrique, ne devrions-nous pas commencer par harmoniser ou uniformiser les systèmes politiques en définissant clairement le rôle et la place des trois pouvoirs politique, législatif et judiciaire ? Cette uniformisation prendra la forme d'un règlement ou acte uniforme s'imposant aux Etats membres avec possibilité de sanctions en cas de manquements. Ce système aura peut-être l'avantage de stabiliser le pouvoir politique en Afrique sous le contrôle des pouvoirs législatif et judiciaire pour lutter contre les dysfonctionnements qui font toujours croire que, quoique l'on fasse, notre continent demeure « mal parti ».

Que de déclarations faites !

Pourtant la situation reste désolante !



La Déclaration de Bamako faite le 3 novembre 2002 est des plus éloquentes.

Permettez-moi d'en citer quelques passages :

- **« la démocratie, cadre politique de l'Etat de droit et de la protection des droits de l'Homme, est le régime qui favorise le mieux la stabilité à long terme et la sécurité juridique ; par le climat de liberté qu'elle suscite, la démocratie crée aussi les conditions d'une mobilisation librement acceptée par la population pour le développement ; la démocratie et le développement sont indissociables : ce sont là les facteurs d'une paix durable ; »**
  
- **« La démocratie, pour les citoyens - y compris, parmi eux, les plus pauvres et les plus défavorisés - se juge, avant tout, à l'aune du respect scrupuleux et de la pleine jouissance de tous leurs droits, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, assortis de mécanismes de garanties. Il s'agit là de conditions essentielles à leur adhésion aux institutions et à leur motivation à devenir des acteurs à part entière de la vie politique et sociale».**

Les limites à la faisabilité de ces idées sont à chercher dans l'insuffisante volonté politique des gouvernants, d'une part, le niveau de conscience et de détermination des gouvernés à faire respecter les principes républicains, d'autre part.

Il ne fait pas de doute que la politique et l'économie influencent beaucoup la création du droit, autant qu'ils en fixent souvent les limites.

Toutefois, en prenant en compte l'intérêt général, le droit peut devenir une véritable force capable d'assumer une fonction de régulation sociale tout en demeurant un puissant levier de développement économique.

Utopie, utopie, me dira-t-on.

Non, au regard de l'histoire des Etats qui ont réussi leur développement l'on peut citer deux exemples.

Il suffit de voir le chemin prodigieux parcouru par les Etats-Unis en deux siècles !

Ou encore les profondes mutations de la Chine, ce pays pauvre, il n'y a pas si longtemps, aujourd'hui en passe d'être la première puissance !

C'est pourquoi, ma conscience m'invite à partager mon rêve avec tous les africains en les conviant à travailler à l'émergence de cette Afrique où hommes, femmes et enfants, la main dans la main, construisent un continent nouveau, une île ressemblant à l'île des merveilles, telle que décrite par le Chancelier d'Angleterre Thomas Morus où la personne ne possède rien en propre, peines et fruits du travail, tout se partage en commun, et, grâce aux bienfaits de l'égalité, les citoyens, libres du joug des passions que suscite l'avidité des richesses, n'ont au coeur que l'amour d'une patrie où tous obtiennent en abondance les moyens de satisfaction que requièrent leurs besoins.

Oui Mesdames, Messieurs, ce rêve peut devenir une réalité si nous acceptons de travailler pour notre continent, pour notre Patrie.

C'est ce même amour de notre Patrie qui me pousse à inviter tous les hommes politiques, dans le cadre des prochaines élections présidentielles et législatives, à solliciter le suffrage des sénégalais, dans la transparence, la paix, et à la Justice d'assumer toute son indépendance vis-à-vis de toutes les parties.

Tel est le gage d'une démocratie apaisée.

Il s'agit là d'une nécessité républicaine.

Pour reprendre le Président Jacques Chirac « **la politique n'est pas seulement l'art du possible, il est des moments où elle devient l'art de rendre possible ce qui est nécessaire** ».

Je vous remercie de votre attention.

Dakar le 3 janvier 2007